



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, **Salle du Conseil Municipal**, le :

Jeudi 5 février 2026
à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Affiché, le 30 janvier 2026

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025	3
2.	Décisions prises dans le cadre de la délégation.....	3
3.	Budget Principal 2026 - Ouverture par anticipation des crédits.....	4
4.	Convention avec le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux pour la collecte et la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.....	6
5.	Demande de garantie d'emprunt par la société Loir-et-Cher Logement	8
6.	Logement communal du 7 boulevard Munier – Relogement d'urgence - fixation du montant du loyer	10
7.	Association Loisirs et Détente – Tarif de location de la Salle des Fêtes.....	11
8.	Modification de la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1 ^{er} mars 2026	12
9.	Création d'emplois non permanents à accroissement saisonniers d'activité.....	19
10.	Recrutement de personnel en contrat d'engagement éducatif dans la filière animation	20
11.	Validation de l'organigramme communal	22
12.	Demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion du Loir-et-Cher (CDG41) du Syndicat Mixte du Scot Vallée du Cher à Sologne – Avis de la commune	24
13.	Affaires Diverses	25

Le Maire
François CROISSANDEAU

